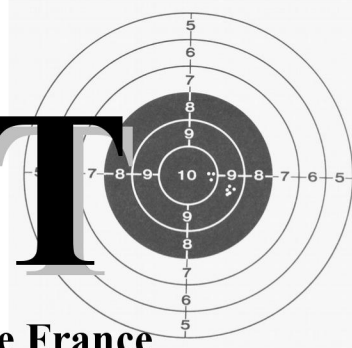




**FINANCES
SIFFAP**

IMPACT



Journal des Sections Douanes des Hauts de France

Sections Cfdt d'Amiens, de Dunkerque et de Lille/DNRFP

N°176

Février 2020

Le Quotidien ça se change !!!

Compte rendu GT

transfert du remboursement de la TICPE aux transporteurs UE au SNDFR

L'effet papillon

Ce mardi 18 février s'est tenu à la DI des Hauts-de-France un groupe de travail portant sur le transfert de la mission du remboursement de la TICPE aux transporteurs des autres états membres de l'UE vers le SNDFR. Ce GT fait suite aux CTR des 21 et 29 janvier qui a rebaptisé le SNDFR en SND2R (service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants) en raison de la redéfinition de ses missions.

Actuellement, cette mission TICPE est exercée par un service dédié implanté au bureau de Lesquin reprenant 10 emplois et 2 emplois à la DI qui gèrent les mandatements.

Le 1 janvier prochain, nos collègues de Metz perdent la TSVR, il faut absolument, pour la DG, trouver des solutions pour tenter de limiter la casse sociale pour ce service qui depuis sa création ne cesse d'être dans la tourmente (abandon de la taxe poids lourds en 2016). Ainsi, tout comme nos collègues Messins, nos collègues Lillois subissent donc les dommages collatéraux du rapport Gardette. Malheureusement ce ne seront pas les derniers !

Rappelons qu'en 2016, suite à l'abandon de la taxe poids lourds, on avait déjà déshabillé Pierre pour habiller Paul en supprimant des bureaux la mission TSVR et la gestion des remboursements TICPE aux transporteurs nationaux. La vie est un éternel recommencement !

Au cours de la séance, le DI a tenté vainement de nous convaincre que le SND2R possédait la technicité pour traiter cette mission spécifique, qui en raison des sommes en jeu (de 80 à plus de 90 millions par an), entraîne un risque de fraude important.

Néanmoins, M. Meunier a reconnu le professionnalisme des agents de Lesquin qui ont (dixit) « su mouiller le maillot » pour fiabiliser et sécuriser le processus.

Satisfecit du DI car le travail sera sécurisé au niveau des dépenses publiques.

Ils seront certainement heureux de l'entendre. Mais, en récompense de leur investissement, on les vire de leur boulot !

Le transfert est prévu le 01 janvier 2021. 3 agents de Metz seront formés à Lille en septembre. Le reste des agents de la cellule qui prendra en charge la mission sera formé par des lillois à Metz en novembre.



DOUANE

Quel avenir pour nos collègues ?

La CFDT a demandé ce qu'allait devenir les agents de Lesquin et du PLI concernés.

Allaient-ils pouvoir rester sur Lesquin ou la DI ?

Le président nous a répondu qu'il n'avait pas actuellement les éléments pour répondre à cette question. Qu'il ne connaissait pas le nombre de personnes restructurées, ni les ER de la DI par résidence pour 2021 qui ne seront connus que fin 2020.

Il ne peut donc pas, à juste titre, s'engager sur le sort qui leur sera réservé, mais en revanche reconnaît que la charge de travail sur le bureau de Lesquin et au PLI devrait conduire à une augmentation des effectifs.

Pour l'instant, le projet d'arrêté de restructuration ne vise que les personnes en poste dans le service TICPE de Lesquin et les 2 agents du PLI.

La CFDT déplore que soit personnalisée cette restructuration. Ces agents sont avant tout des agents à part entière du bureau de Lesquin et de la DI.

A la demande de la CFDT, l'administration va se renseigner auprès des agents concernés pour connaître au moins leurs desiderata géographiques : soit rester à Lesquin ou à la DI sur d'autres fonctions ou encore s'ils souhaitent une mobilité vers une autre résidence. Le DI considère que cela est trop prématuré car trop tôt dans l'année et engendrera de l'inquiétude.

Malheureusement, M. le directeur, les agents connaissent déjà cette inquiétude.

Le transfert de la mission remboursement de la TICPE est à l'ordre du jour au CTSD du 27 février. N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT pour toutes questions que vous voudriez voir poser sur ce sujet.

RÉORGANISATION DES SERVICES

